

# Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 31 mars 2021

---

Présents :

- Gildas GUYADER
- Jacques TROËL
- Jean-Philippe SEGUIN
- Katy COSQUER
- Kevin LE COENT
- Laurence GUEGAN
- Maxime LE LEPVRIER
- Catherine LE PROVOST
- Claudine CAUMONT

Absent :

- Emmanuelle MARESCA

La réunion est présidée par Gildas GUYADER.

Démission de Hervé LE MOIGNE pour raisons personnelles.

## **1- Approbation du compte de gestion 2020**

## **2- Vote du compte administratif 2020**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 252 623 €, les recettes à 296 041 €. En investissement les dépenses ont été arrêtées à la somme de 167 198 € et les recettes à 348 324 €.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2020.

## **3- Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2021**

Le taux de la taxe foncière sur le bâti est depuis la réforme, composé de la part du département de 19,53 % à laquelle s'ajoutent les 21,58 % correspondant à la part de la commune, ce qui fait un total de 41,11 %.

La taxe d'habitation disparaît pour les résidences principales. La taxe pour le foncier non bâti demeure à 66,96 %. Ce jeu d'écriture permettra aux communes de maintenir ses recettes en dépit de la suppression de la taxe d'habitation, le montant de la facture ne sera pas impacté pour les habitants.

## **4- Vote du budget primitif 2021**

Il est arrêté en fonctionnement à 366 000 € et en investissement à 636 800 €.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent les charges à caractère général 78 800 €, les charges de personnel 134 300 € et les autres charges de gestion courante 47 200 €.

Les recettes sont constituées par les impôts et taxes 150 000 €, les dotations et participations 117 827 € et les autres produits de gestion courante 31 000 €.

Le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) est adopté. Le projet est retenu et subventionné par l'État, la Caf, le Département et bénéficiera d'une dotation de soutien pour

l'investissement local (DSIL). 278 840 € sont inscrits au budget pour l'achat d'une maison dans le bourg et les travaux à réaliser, sachant qu'il restera 20 % à la charge de la commune.

Dans le cadre du plan de relance, la transformation de l'auvent derrière la salle des fêtes en salle de réception est budgétisée pour 59 400 €, travaux subventionnés à 80 %.

Les travaux à la chapelle Saint-Laurent se poursuivent avec la restauration de l'autel pour 47 306 €, par l'atelier Sylvain Sury, de Lanvellec, ainsi que la restauration de statuettes pour 13 590 €, par l'atelier Coreum, de Pluméliau. 40 598 € de subventions sont attendus pour ce programme. 100 000 € sont inscrits au budget des travaux de voirie.

Les recettes d'investissement sont constituées par les subventions, l'excédent d'investissement reporté de 221 549 € et le virement de la section de fonctionnement de 64 810 €.

Budget 2021 voté à l'unanimité.

## **5- Questions diverses**

Demande d'achat d'une partie du terrain à côté de leur maison par Olivier et Sandrine TROËL.  
Proposition de la mairie : mettre à disposition le terrain (par le biais d'une convention) et lorsque la mairie décide de créer des logements adaptés, elle récupère la partie de ce terrain.

2 devis pour nouveaux velux au Presbytère : devis d'Anthony BUGUELLOU accepté par le conseil municipal (sous réserve de vérifier quelques informations sur les devis).

Appels en Mairie : demande d'agriculteurs pour adhérer à Agriculteurs de Bretagne (charte selon laquelle nous sommes en adéquation avec les mesures proposées). Adhésion à hauteur de 0.10 euros par habitant soit 30 € : acceptée par le conseil municipal.

Demande d'adhésion à l'association Breizh 5/5 par plusieurs habitants.

Demandes de subventions pour le musée de Saint Connan et l'association Les Amis de Koad Malouen : acceptée (50 euros chacun).

Demande de subvention pour le RPI : à revoir si un projet émerge en cours d'année.